

CHALLENGE DES ECOLE DE RUGBY RASSEMBLEMENT TERRITORIAL SAISON 2016-2017 M10 le 16 Juin 2018 et M12 le 17 Juin 2018

CAHIER DES CHARGES

1. Organisation

Les rassemblements territoriaux sont organisés par le Comité de Rugby du Lyonnais (CRL) ;

La Commission Territoriale des Ecoles de Rugby du Comité de Rugby du Lyonnais nomme un de ses membres responsable de l'organisation du tournoi et interlocuteur du Club.

Le Club accueillant désigne un référent, interlocuteur de la Commission Territoriale des Ecoles de Rugby responsable de la mobilisation des bénévoles et des moyens que le club mettra à disposition.

Une réunion (ou plus si nécessaire) entre le référent de la Commission Territoriale des Ecoles de Rugby du CRL et le référent du Club sera réalisée pour confirmer l'organisation et les actions à entreprendre pour préparer le rassemblement.

2. Lieu des rassemblements territoriaux

Compte tenu des effectifs prévisionnels, des infrastructures d'accueil possible sur le Lyonnais, mais aussi pour permettre au plus grand nombre de club de se porter candidat, les rassemblements sont organisés sur 2 sites par catégorie, soit 4 sites au total pour les catégories M10 et M12, avec la volonté de choisir un site par Département (Ain, Isère Nord, Loire et Rhône).

Le choix des lieux sera validé par le Bureau Directeur du CRL sur proposition de la Commission Territoriale des Ecoles de Rugby du CRL.

3. Forme de jeu

Les rencontres se déroulent selon les règles du Rugby Digest de la catégorie http://www.ffr.fr/index.php/ffr/documentation/publications_officielles/reglements_sportifs/rugby_digest

- Tournoi par poule,
- Sur 2 niveaux, A et B,
- Poules de brassage le matin et poules de niveau l'après-midi,
- Pas de matchs de classement entre 2 poules de même niveau,

4. Communication et information

Le CRL a en charge l'élaboration du dossier de presse, la maquette des affiches et les articles spécifiques.

Sur la base du dossier de presse, le Club fera une communication la plus large possible à la presse locale.

Le Club informera les acteurs publics (communes, communauté de communes, conseil général) et ses partenaires privés en amont et après la manifestation, il les invitera à participer aux rassemblements et à la remise des récompenses.

Le CRL coordonnera l'intervention du Progrès le jour des rassemblements.

5. Accessibilité et stationnement

Le Club réalisera un schéma d'accès précisant la localisation du site dans la commune, ses coordonnées, les recommandations d'accès selon l'itinéraire utilisé par les clubs et la localisation des parkings, distincts si nécessaire pour les VL et les cars. Ces éléments seront transmis par le référent du CRL aux clubs participants au rassemblement pour préparer leur déplacement.

Une signalétique d'accès au site sera mise en place par le Club depuis les entrées de ville pour diriger les véhicules vers le lieu du rassemblement et les parkings VL et cars.

Le Club organisateur doit prévoir des bénévoles pour informer et guider les équipes lors de leur arrivée en car. Les bénévoles porteront un signe de reconnaissance (chasubles jaunes par exemple).

Concernant le stationnement, si les parkings sont insuffisants et si le site le permet la fermeture de la voirie d'accès au stade sera envisagée avec la municipalité pour stocker les cars. En cas d'impossibilité les équipes seront déposées près du site et les cars stationneront sur un parking dédié en ville.

6. Accueil et vestiaire

A l'entrée du site le Club organisateur assurera :

- L'accueil des équipes,
- l'information générale sur le déroulement de la journée,
- L'orientation sur le site et la localisation des différents équipements et aires de jeux.
- Le Club assurera également le recueil des licences qui seront ensuite transmises au secrétariat de la compétition, assuré par le CRL, pour contrôle.

Le club mettra à disposition le maximum de vestiaires et surtout permettra à toutes et à tous de se doucher en fin de tournoi. Un vestiaire sera réservé aux filles.

7. Organisation sportive

La Commission territoriale EDR précisera la répartition des Clubs/EDR (nombre d'équipe et nombre de joueur) par site. Cette opération sera réalisée sur la base :

- Des résultats de la 2ème phase territoriale
- Des résultats des tournois départementaux,
- En prenant en compte le brassage géographique,
- En considérant la distance parcourue pour les clubs les plus éloignés.

La répartition sera publiée au BO du CRL pour :

- Informer les clubs des lieux de rassemblement et du nombre d'équipe prévu par club,
- Demander aux clubs de confirmer au référent CRL, responsable de l'organisation du tournoi le nombre d'équipe et de joueur,
- Rappeler l'engagement de participation de tous les clubs aux rassemblements officiels,
- Prélever le cas échéant sur le compte du club 50 € en cas de non-participation d'équipe confirmée par le club ou d'équipe indiqué dans l'information au BO.

Le déroulement de la journée sera le suivant :

- 09h00 : arrivée des clubs
- 10h00 : début des rencontres
- 10h00 – 12h00 : poule de brassage
- 12h00 – 14h00 : déjeuner
- 14h00 – 16h00 : poules de niveau
- 16h00 : fin des rencontres
- 16h30 : remise des récompenses

Suivant la catégorie, M10 ou M12, un minimum de 3 à 4 terrains seniors en herbes seront nécessaires. Chaque aire tracée sera conforme aux dimensions précisées dans le **Rugby digest** et un espace de sécurité autour de chaque aire de jeu sera prévu. L'espace de jeu sera clôturé par les mains courantes existantes complétées de barrière métallique. Les terrains seront tracés et clôturés par le club accueillant, qui sollicitera les services techniques de sa commune pour la mise à disposition des barrières. Le nombre précis de terrains de jeu sera communiqué à l'avance par le CRL au Club accueillant. Il sera déterminé par le nombre d'équipes présentes ainsi que par le nombre de poules constituées.

2 éducateurs par équipe seulement seront autorisés à stationner sur le bord de la touche. Le club organisateur mettra à disposition des pochettes transparentes avec des tours de coup, (de l'ordre d'une centaine), pour que ces éducateurs y glissent leur licence et soient ainsi facilement identifiables pour accéder à l'espace de jeu.

Le secrétariat de la compétition sera assuré par des membres de la commission EDR

- Ils se muniront du logiciel pour la définition des rencontres,
- Ils éditeront les feuilles de matchs,
- Consolideront les résultats.

La commission EDR fournira également des planchettes et des stylos pour les chefs de plateau, ainsi que des sifflets pour les arbitres. Le Club mettra à disposition de la commission territoriale

EDR un bureau (20 m²) meublé (tables et chaises) et pourvu d'électricité pour l'installation du secrétariat de la compétition et fournira des tableaux pour l'affichage des poules et des résultats.

Dans le cadre de leur formation une vingtaine d'éducateurs en formation (BF EDR) seront présents et encadrés par un CRT. Ils assureront les missions de :

- chefs de plateau
- assistant chef de plateau pour la relation avec le secrétariat de la compétition
- supervision des arbitres
- ambiance, respect et sécurité autour des terrains

Chaque équipe présente devra désigner un binôme d'arbitre qui sera encadré par les éducateurs en formation sous la responsabilité des cadres techniques.

Le CRL fournira :

- 60 tee-shirts par site pour les organisateurs, les éducateurs en formations, et les bénévoles.
- 25 Tee-shirts différents pour les jeunes arbitres.

8. Secours

Le club organisateur est chargé de recruter et d'organiser le service de sécurité, (médecin + secouristes). Après acceptation des devis, le Comité de Rugby du Lyonnais prendra en charge les frais.

Le Club mettra à disposition un bureau / infirmerie pour consulter si besoin, et des emplacements en bord de terrain pour les équipes des secouristes.

Le Club préviendra les pompiers de la commune et l'hôpital le plus proche de la manifestation et du nombre de participants par courrier officiel.

9. Récompenses

Le club fournira un podium pour l'annonce des résultats et la remise des récompenses.

Le CRL fournira les récompenses.

Le club se rapprochera de l'office du tourisme pour envisager de doter chaque club ou enfants de documents mettant en valeur son territoire et les différentes activités touristiques possibles. Le Club pourra solliciter les sites touristiques à proximité pour lui demander la possibilité d'une offre promotionnelle spécifique aux participants aux rassemblements.

10. Buvettes, Restauration et Gouter

Le CRL fournira les gouters pour les joueurs (viennoiserie et boissons) qui devront être récupérées par le Club organisateur au siège du CRL à Chaponnay. Le Club fournira les contenants dans lesquels seront mis les gouters et récompenses pour chaque club.

Le club organisateur fournira à ses frais, les repas pour les élus du CRL, ceux du comité Départemental présents, pour les membres de la Commission territoriale EDR du CRL, pour des cadres techniques et les éducateurs en formation, le médecin, les secouristes, soit une soixantaine de personnes minimum. En cas de repas supplémentaires demandés par le CRL, celui-ci les prendra en charge à hauteur de 8€ par personne.

Les buvettes et la restauration du public sont organisées par le Club, qui en conservera les bénéfices.

Il ne sera demandé au club organisateur aucune autre contribution financière.

11. Animation

Une sono avec un micro sans fil sera mise en place par le club pour les annonces liées au déroulement de la journée, l'organisation des rencontres, la remise des récompenses, mais aussi pour l'animation de la journée avec de la musique.

12 Suggestions

Sans aucune obligation, le club pourra s'il le souhaite :

- mettre en valeur les atouts touristiques de sa région
- promouvoir les partenaires du club
- faire venir une bandas
- solliciter la présence de ses joueurs seniors, ou joueurs de clubs professionnels de notre Comité pour participer à la journée et remettre les récompenses
- réaliser et vendre aux clubs participants des photos souvenirs

*Lu et approuvé
Réfèrent pour le Comité de Rugby du Lyonnais
Date, nom et signature*

*Lu et approuvé
Réfèrent pour le Club accueillant
Date, nom et signature*